

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE
Wormhout

Dossier n°DP 59663 24 A0014

Date de dépôt : 10/03/2024

Demandeur : Madame CINDY DEKETER

Pour : CLOTURE DU TERRAIN ,CLOTURE DE
1M50 DE HAUTEUR + POSE D'UN PORTAIL.

Adresse du terrain : 79 Impasse Saint Joseph
59470 WORMHOUT

Madame CINDY DEKETER

1 Rue Eugène Pottier

RESIDENCE JEA BART ENTREE AAPPT 33

BP 594

59140 Dunkerque

Le 04/04/2024

Affaire suivie par : Geoffrey DELVART – geoffrey.delvart@cchf.fr

☎ 03 28 29 09 99

Service Application du Droit des Sols

Madame,

Vous avez déposé le 10/03/2024 une déclaration préalable pour l'édification d'une clôture sur votre terrain. Cependant cette demande ne rentre pas dans les cas relatifs à l'obligation de produire une déclaration préalable

En effet, conformément à l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, la déclaration préalable n'est requise pour l'édification d'une clôture que dans secteur un sauvegardé, un site inscrit ou par la volonté d'une délibération du conseil municipal.

La commune de Wormhout n'ayant pas décidé de soumettre les clôtures à déclaration, je vous retourne ce dossier.

Par ailleurs, ces travaux devront respecter les dispositions réglementaires de la zone **UD2** du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.



Fait à WORMHOUT,
Le Maire, David CALCOEN

Le - 4 AVR. 2024

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Flouma DEHOND